



Pôle Ressources National  
**SPORTS de NATURE**



# Sports de nature Enjeux & accès aux sites de pratique



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

Journée Technique n°9  
PRNSN / Thierry BEDOS, 22 juin 2016



## Définition des sports de nature

### > Une référence aux lieux de pratique

**« Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux. »**

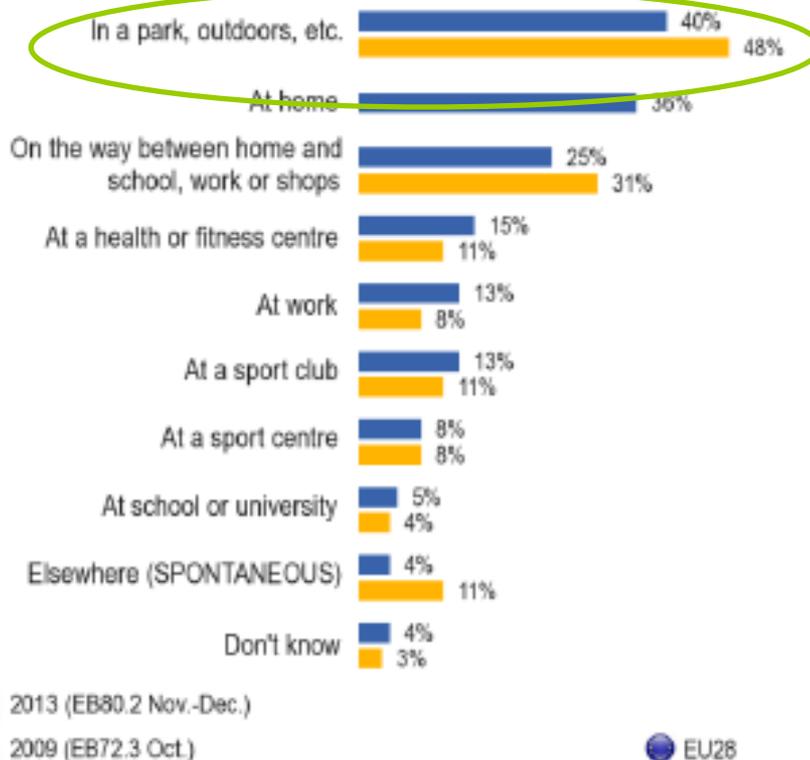
*At. L.311-1 Code du sport*

### > Complété par l'instruction JS du 12 Août 2004

**« Leur pratique s'exerce en milieu naturel, agricole et forestier - terrestre, aquatique ou aérien - aménagé ou non. »**



QD7. Earlier you said you engage in sport or other physical activity, vigorous or not. Where do you engage in sport or physical activity?



## Illustrations et tendances

Familles d'activités et activités	Taux 2010 (en%)	En millions de personnes
Marche (marche/balade, randonnée, trekking)	68	35,6
Nage (baignade, natation, plongée, water-polo)	40	21
Vélo (vélo/cyclisme, VTT, BMX)	33	17,4
Gymnastique (du wellness/fitness à la gymnastique sportive hors musculation)	19	9,8
Course hors stade (footing/jogging, marathon jusqu'au trail)	18	9,7
Ski (ski alpin, ski de fond, ski de randonnée ou snowboard)	13	6,9
Sports de boules (pétanque/jeu de boules, billard ou encore bowling)	13	6,8
Football	10	5,4

# Sports de nature: 10 enjeux pour les territoires

## Éducation

**Équipements sportifs  
innovants**

**Préserver et valoriser les  
paysages**

**Tourisme de nature**

**Pérenniser accès ESI**

**Bien être et santé**

*Planification*

**Economie et emploi**

*Documents d'urbanisme*

**Excellence sportive  
française**

**Mobilités douces**

**Vivre ensemble**

**Lien ville / campagne**

## Une compétence partagée

- > L'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales contribuent à la promotion et au développement des APS** Art L.100-2 Code du sport
- > Les collectivités territoriales ont un rôle premier en matière de financement et de planification avec un statut de chef de file pour le Département qui a la compétence de planification et d'accès aux Espaces, Sites et itinéraires de pratique (ESI)** Art L.311-3 Code du sport
- > Le mouvement sportif dont l'objet est la promotion et l'organisation des APS a des compétences particulières en matière de classification des ESI et de conventionnement** Art L.311-2 & 5 Code du sport
- > L'État via le ministère chargé des sports assure une mission générale d'organisation et de protection des publics (déclaration d'équipement, de manifestation, diplômes) et d'accompagnement du développement maîtrisé des SN** (Comités techniques régionaux, PRNSN)

# Le droit d'accès des sportifs à la nature

**Un fondement constitutionnel et législatif**

*(liberté d'aller et venir + code du sport & schéma de service public)*

***Mais limité par:***

**Le droit de propriété**



**Le droit des autres usagers de la nature**



**La réglementation**

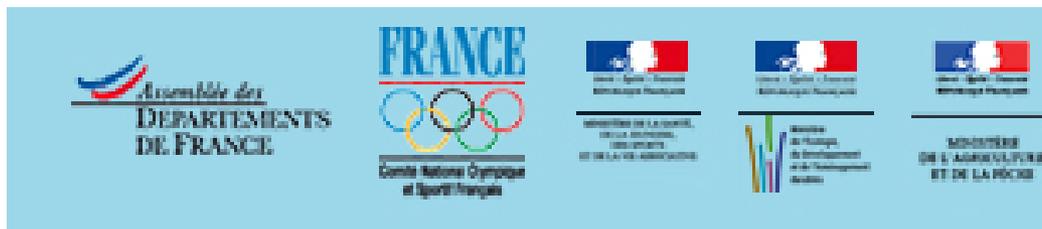


# La politique publique de développement maîtrisé des sports de nature

*Par essence les sports de nature pratiqués sur des espaces naturels non dédiés induisent une gestion partagée et concertée avec tous les acteurs*

**Le développement maîtrisé des sports de nature permet de satisfaire l'aspiration légitime des citoyens à pratiquer leurs activités en milieu naturels en la conciliant avec :**

- > Les autres usages de l'espace
- > La protection de l'environnement
- > Le respect du droit de propriété



## Un peu d'histoire ..... avant 2000

- > **1983 / 1988 1ères lois de décentralisation**, mise en place des PDIPR sous la compétence des conseils généraux
- > **1985 Loi Montagne**: servitudes possibles pour les pistes de ski
- > **1986 Loi Littoral**: servitudes accès piéton
- > **1992 Loi sur l'eau**: libre circulation et diminution de la responsabilité des riverains
- > **1999 Schémas de services collectifs du sport**
  - Développer l'accès au services, aux équipements, aux espaces, sites et itinéraires relatifs aux pratiques sportives sur l'ensemble du territoire national en cohérence avec le schéma des espaces naturels et ruraux
  - Valoriser les espaces naturels et ruraux à enjeux sportifs et en promouvoir un accès raisonné
  - Intégrer le développement des activités physiques et sportives dans une logique d'aménagement du territoire fondée sur le concept de développement durable

## La compétence du département

### Le PDESI: un outil pour un développement maîtrisé

La notion de développement maîtrisé apparaît lors de la modification de la loi en 2004 codifié aujourd'hui à l'article L. 311-3 du code du sport.

« **Le département favorise le développement maîtrisé des sports de nature.**

À cette fin, il élabore un **plan départemental des espaces, sites et itinéraires** relatifs aux sports de nature. Ce plan inclut le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ...Il est mis en œuvre dans les conditions prévues à l'article L130-5 du Code de l'urbanisme. »



Le législateur propose le PDESI comme **outil de gestion** et de développement



Le législateur propose également **une méthode: la CDESI**



# CDESI, PDESI enquête 2013

60 départements répondants

**> 88% pensent que le PDESI doit être opposable**

**> 82% souhaiteraient que l'inscription au PDESI soit soumise à délibération communale**

**> 54% préconisent une exonération de la responsabilité civile du propriétaire pour les ESI inscrits au PDESI**

**> 94% souhaitent que la loi prévoit d'intégrer le PDESI aux documents d'urbanisme**

59 CDESI  
37 PDESI

COMMISSIONS  
ET PLANS  
DÉPARTEMENTAUX  
DES ESPACES, SITES  
ET ITINÉRAIRES

Source Observatoire CDESI-PDESI - PRNSN

*Sécuriser une démarche reposant essentiellement sur le mode conventionnel*



 Fiche observation / n° 2

Mieux connaître les commissions et plans départementaux des espaces, sites et itinéraires

Les résultats ci-après sont issus d'une enquête menée auprès de tous les départements de France en juin 2013

www.sportsdenature.gouv.fr



Fiche observation n° 2  CDESI - PDESI



MINISTÈRE DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE,  
DE L'ÉDUCATION  
POPULAIRE ET DE  
L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

## Sports de nature et code de l'environnement

- > **Un traitement particulier de la responsabilité civile des propriétaires riverains des cours d'eau** Art L 214-12 **et des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels** Art L365-1
  
- > **Avis des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux et du conservatoire du littoral sur l'inscription des ESI au PDESI** Art L331-3, L333-1 et R 322-13. **Inversement le préfet consulte la CDESI dans le projet de classement en réserve naturelle** Art R332-6
  
- > **Gestion des véhicules à moteur: circulation interdite hors des voies ouvertes à la circulation publique et intégration dans les chartes de Parc** (art L.361-1), **PDIRM** (art L.361-2), **capacité d'interdiction des maires** (Art L.2213-4)
  
- > **Réglementation Natura 2000 décrets 9 avril 2010 et 16 août 2011 + loi Warsmann 22 mars 2012** (codifiés L414-4 et R.414-19 et -27)

## Sports de nature et code de l'Urbanisme

> **Conventions entre les collectivités territoriales et les propriétaires pour l'exercice des sports de nature** Art L. 113-6

> **Possibilité d'utilisation du produit de la Taxe d'Aménagement** pour acquisition, aménagement et gestion des ESI inscrits au PDIPR et au PDESI Art L. 142-2

> **Les documents de planification de l'urbanisme prennent en compte spécifiquement les lieux de pratique des SN,**

PLU Art L.123-1 fixe les règles générales et servitudes d'utilisation des sols (usages principaux et activités exercées, tracé des itinéraires piétons, cyclables et des pistes de ski),

DTA en zone montagne Art L.145-7 Désigner les espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard, notamment ...les lieux de pratique de l'alpinisme, de l'escalade et du canoë-kayak

> **Servitudes littoral** Art L.160-6 et 7 + R R160-8 -15 -16

## Sports de nature et autres codes

- > **Le code du tourisme instaure notamment des servitudes spécifiques** pour l'accès aux ESI ainsi que pour l'aménagement et l'équipement en zone de montagne Art L.342-20
- > **Le code général des collectivités territoriales permet aux communes et EPCI la perception d'une taxe pour l'aménagement et les services relatifs aux loisirs neige non motorisés** Art 2333-81 et 82
- > **Le code forestier impose l'accord du propriétaire et l'avis de l'ONF ou du CRPF pour l'inscription d'un ESI au PDESI en forêt dotée d'un document de gestion** Art L122-11 du code forestier
- > **Servitudes halage et marchepied,** Code du domaine public fluvial Art 15,16 et 18

# Perspectives, leviers de progression

- > **Réforme territoriale, une opportunité à saisir dans l'articulation des documents de planification:** Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (**SRADDET**), **quelle place pour le sport ?**
- > **Inscriptions au PDESI (et au RES) pivots de la démarche de pérennisation**
- > **A droit constant un enjeu fort de partage de connaissances SN/Urba et des procédures à inventer**
- > **Renforcer la valeur patrimoniale des lieux de pratique, avec des politiques territoriales volontaristes et des approches différenciées:** logiques stations/pôle de nature, logiques d'itinéraires, logiques d'équipements sportifs

# La reconnaissance juridique des espaces, sites et itinéraires

## La reconnaissance juridique des ESI au même titre que les autres équipements sportifs

- ✓ Pouvoir réglementaire des fédérations délégataires
  - ⇒ *Articles L311-2 et R131-33 du code du sport*
- ✓ Obligation de déclaration du propriétaire en vue de mettre en œuvre le RES
  - ⇒ *Article R312-3 du code du sport*
- ✓ Droit de servitude de protection des équipements sportifs
  - ⇒ *Article L312-3 du code du sport*

## Les spécificités juridiques des ESI

- ✓ Des compétences propres aux départements pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature
  - ⇒ *Articles L311-3 et L311-4 du code du sport*
- ✓ Présence des ESI dans les codes de l'urbanisme et l'environnement
  - ⇒ *Articles L311-3 et L311-4 du code du sport*
- ✓ Mentions relatives aux conventions à passer avec les gestionnaires pour fixer les conditions et modalités d'accès aux ESI
  - ⇒ *Articles L311-5 du code du sport (CNOSF), L361-1 du code de l'environnement et L113-6 du code de l'urbanisme (pour les collectivités territoriales)*

# La prise en compte des espaces et sites de pratiques dans le RES: la distinction par nature

## Les sites naturels

Espaces ou sites relatifs aux sports de nature en milieu naturel (forêt, rivière, mer, montagne ...), non aménagés mais qui de par leurs « atouts » naturels ou leur configuration font l'objet de façon avérée de la pratique d'une activité physique et/ou sportive, par appropriation.

*Ex.: sites de plongée n'ayant fait l'objet d'aucun aménagement*

## Les sites naturels aménagés

Espaces ou sites relatifs aux sports de nature spécifiquement aménagés en milieu naturel (forêt, rivière, mer, montagne...), pour permettre et/ou faciliter la pratique d'une activité physique et/ou sportive

*Ex.: parcours de via ferrata*

## Les sites artificiels

Equipements artificiels relatifs aux sports de nature qui ne sont généralement pas en milieu naturel et dont la conception est, principalement, due aux techniques développées par l'homme. Les sites artificiels sont, généralement, conçus uniquement pour la pratique d'une activité physique et/ou sportive et n'ont pas d'autres usages que sportifs.

*Ex.: stade d'eau vive dans un lit de rivière créé artificiellement*

**NB : seuls les sites naturels aménagés et les sites artificiels font l'objet d'une obligation de déclaration**

**NB: les itinéraires ne sont pas recensés dans le cadre du RES**

# La prise en compte des espaces et sites de pratiques: nomenclature utilisée pour le RES

NOMENCLATURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS, ESPACES ET SITES DE PRATIQUE		
G = Fiche générale A = Fiche Adhésion N = Fiche Natation SN = Fiche Sports de Nature		
<b>Bassin de natation</b>	<b>Parcours de golf</b>	<b>Site d'activités aquatiques et nautiques</b>
101 Bassin mixte de natation N	1201 Parcours d'initiation G	2401 Site d'activités aquatiques et nautiques SN
102 Bassin sportif de natation N	1202 Parcours 18 trous G	2402 Baignade aménagée SN
103 Bassin ludique de natation N	1204 Parcours 9 trous G	2403 Circuit de motonautisme SN
104 Piscine à plongeon N	1205 Practice G	2404 Stade de ski nautique SN
105 Piste à plongée N	1206 Swingolf G	2405 Stade d'eau vive SN
106 Bassin de réception de toboggan N	<b>Parcours sportifs/taïchi</b>	2406 Stade d'aviron SN
<b>Boulevardisme</b>	1301 Parcours sportif/taïchi G	2407 Stade de canoë-kayak de vitesse SN
201 Terrain de boules G		2408 Stade mistle SN
202 Terrain de pétanque G	1401 Pas de tir à l'arc G	2409 Terrain de kayak polo SN
203 Terrain de boules traditionnelles G	1402 Pas de tir à la cible G	2410 Point d'embarquement / débarquement isolé SN
<b>Bowling</b>	1403 Pas de tir au plateau G	2414 Site de plongée SN
301 Bowling G	<b>Aire de sports de glace</b>	2415 Tiro à l'arc G
<b>Circuit/plateau de sports mécaniques</b>	1501 Aire de sports de glace sportive G	2416 Tennis nautique SN
401 Circuit de vitesse G	1503 Aire de sports de glace ludique G	2417 Port de plaisance SN
404 Circuit de motocross G	1504 Anneau de vitesse G	2418 Zone de mouillage SN
405 Courses sur piste G	1505 Piste de biathlon G	2419 Dispositif de franchissement SN
407 Terrain de triathlon SN	1506 Salle de curling G	2420 Site de pilotage SN
3012 Boucle de randonnée moto verte SN	<b>Plateau EPS</b>	<b>Site de modélisme</b>
409 Piste de kart G	1701 Plateau EPS / Multisports / city-stades G	2501 Site de modélisme automobile G
410 Terrain de moto-ball G	<b>Salle de gymnastique</b>	2502 Site de voile radio commandée G
<b>Court de tennis</b>	1801 Drapeau / aire d'arts martiaux G	2503 Site d'aéromodélisme G
501 Court de tennis G	1802 Salle de boxe G	2504 Site de modèle réduit (motonautisme) G
<b>Équipement de cyclisme</b>	<b>Salle multisports</b>	<b>Skate park &amp; vélo freestyle</b>
601 Anneau / piste de cyclisme G	1901 Salle multisports ("Gymnase") G	2601 Anneau de Roier G
3012 Boucle de randonnée VTT SN	<b>Salle ou terrain spécialisé (difficile) à une activité principale</b>	2602 Espace de vélo-freestyle G
603 Espace trial SN	2101 Salle de basket G	2603 Skate park G
604 Piste de brosses SN	2102 Salle de beach-volley G	<b>Structure Artificielle d'Escalade</b>
605 Piste de descente SN	2103 Salle de badminton G	2701 Structure Artificielle d'Escalade G
606 Réseau rando-velo SN	2104 Salle de badminton G	2702 Salle de blocs artificiels d'escalade G
607 Velodrome G	2105 Salle de danse G	<b>Terrain de grands jeux</b>
608 Terrain de cyclocross G	2106 Salle de gymnastique sportive G	2801 Terrain mixte G
609 Terrain de pour-velo G	2107 Salle de handball G	2802 Terrain de football G
<b>Équipement &amp; piste de ski</b>	2108 Domaine de ski alpin SN	2803 Terrain de rugby G
701 Domaine de ski alpin SN	2109 Salle de patinage sur roulette G	2804 Terrain de football américain G
3012 Boucle isolée de ski de fond SN	2110 Salle de raquetteball G	2805 Terrain de rugby à XIII G
703 Tremplin à ski SN	2111 Piste de ski indoor G	2806 Terrain de base-ball / softball G
704 Piste de ski alpin SN	2112 Salle de tennis de table G	2808 Terrain de cricket G
705 Domaine nordique SN	2113 Salle de badminton G	2809 Terrain de hockey sur gazon G
706 Piste de luge SN	2114 Salle de volley ball G	<b>Terrain extérieur de petits jeux</b>
<b>Équipement d'activités de forme et de santé</b>	2115 Salle d'échecs G	<b>Solledifs (hors plateaux EPS/multisports)</b>
801 Salle de cours collectifs G	2116 Salle d'escrime G	2901 Terrain de basket-ball G
802 Salle de musculation/cardio-training G	2117 Salle d'athlétisme G	2902 Terrain de beach-volley G
803 Bassin d'exercices aquatiques N	2118 Terrain de squash G	2903 Terrain de handball G
<b>Équipement équestre</b>	2119 Terrain de paddle G	2904 Terrain de volley-ball G
901 Parcours de cross SN	2119 Salle ou terrain de badminton G	<b>Divers équipements sports de nature</b>
901 Carrère G	2201 Salles polyvalentes / des fêtes / non spécialisées G	3001 Canyon SN
902 Carrère de dressage/pend de longe G	<b>Site d'activités aériennes</b>	3002 Équipement pour saut à l'élastique SN
903 Manège G	2301 Aire mixte (décollage et atterrissage) SN	3003 Parcours Acrobatique en Hauteur/ Site d'accrobranche SN
904 Parcours d'obstacle G	2302 Aire de décollage SN	3004 Parcours de chasse / en campagne SN
905 Piste de course sur le plat G	2303 Aire d'atterrissage SN	3005 Parcours fixe de course d'orientation SN
907 Terrain de horse-ball G	2304 Piste d'aérodrome / d'aéroports SN	3006 Piste de pulka / traineau à chiens SN
908 Terrain de polo G	2305 Site d'aérodrome SN	3007 Site d'escalade en falaise SN
909 Parcours de cross SN	2306 Site d'aérodrome SN	3008 Site de blocs d'escalade SN
<b>Équipement d'athlétisme</b>	2307 Site de glisse aérotractée SN	3009 Site de pratique spéléologique SN
1001 Stade d'athlétisme A		3010 Site de spéléologie sportive et/ou éducative SN
1002 Aire de lancer G		3016 Espace de pratique spéléologique SN
1003 Aire de saut G		3009 Site de char à voile SN
1004 Piste d'athlétisme isolée G		3010 Terrain / Via corda SN
<b>Mur et fronton</b>		3011 Refuge de montagne SN
1101 Mur ou fronton mixte G		3012 Boucle de randonnée SN
1102 Mur à gauche G		3013 Cascade de Glace SN
1103 Fronton place libre G		<b>Divers équipements</b>
1104 Trouquet G		3100 Ascenseurs G
1105 Mur de tennis G		3106 Salle de spectacle / Zenith G
1106 Jai-lai G		3108 Simulateur de chute libre G

- 161 types d'équipements espaces et sites regroupés en 29 familles
- 50 types d'espaces et de sites de pratiques de sports de nature
- 4 fiches caractéristiques différentes dont une pour les espaces et sites de pratiques des sports de nature

Divers équipements sports de nature	
3001 Canyon	SN
3002 Équipement pour saut à l'élastique	SN
3003 Parcours Acrobatique en Hauteur/ Site d'accrobranche	SN
3004 Parcours de chasse / en campagne	SN
3005 Parcours fixe de course d'orientation	SN
3006 Piste de pulka / traineau à chiens	SN
3007 Site d'escalade en falaise	SN
3008 Site de blocs d'escalade	SN
3009 Site de pratique spéléologique	SN
3010 Site de spéléologie sportive et/ou éducative	SN
3011 Refuge de montagne	SN
3012 Boucle de randonnée	SN
3013 Cascade de Glace	SN

## La prise en comptes des espaces et sites de pratiques dans le RES: caractéristiques recensées

**RECENSEMENT NATIONAL DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, ESPACES ET SITES DE PRATIQUES**

**FICHE ÉQUIPEMENT « SPORTS DE NATURE »**  
Équipements sportifs, espaces et sites

Date de visite : \_\_\_\_\_  
Type de l'enquête :  En vis-à-vis  Par téléphone  
Enquêteur : \_\_\_\_\_

<input type="checkbox"/> Mairies communes	<input type="checkbox"/> Mairies (exclues)	<input type="checkbox"/> Structures clubs (exclues)
Département	_____	_____
Commune	_____	_____

**IDENTIFICATION**

Nom du bâtiment (si nécessaire) : \_\_\_\_\_  
 Numéro de l'installation (code INSEE de la commune + numéro d'installation dans la commune à recenser) : \_\_\_\_\_  
 Nom usuel de l'équipement sportif/espace/site : \_\_\_\_\_  
 Type de l'équipement sportif (annexe 1) : \_\_\_\_\_  
 Nombre d'équipement(s) sportif(s), espace(s), site(s) identique(s) : \_\_\_\_\_

**PERSONNE RESSOURCE**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Fonction :  Elu(e)  Autre fonctionnaire territorial  Propriétaire  Autre  
 Responsable des sports  Responsable/ Chef d'établissement  Autre agent de l'Etat

Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Téléphone direct : \_\_\_\_\_  
 Email : \_\_\_\_\_

PROPRIÉTÉ / GESTION	Propriétaire	Gestionnaire principal	Gestionnaire secondaire
Etat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Région	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Département	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Groupe de communes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Établissement d'enseignement privé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Établissement privé commercial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Établissement public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Association(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Privé non commercial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Multipropriétaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom (si nécessaire) : _____			
Équipement géré en délégation de service public (DSP)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Équipement inscrit au PDES/PDIPR	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Accessibilité juridique	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		

### Composition de la fiche du recensement

- Variables communes à tous les équipements, espaces et sites de pratiques
- Variables spécifiques aux espaces et sites de pratiques de sports de nature
- Variables spécifiques à certains types d'espaces et sites de pratiques de sports de nature

### Caractéristiques relevées

- Identification (ex: nom)
- Localisation (adresse postale et coordonnées géographique)
- Nature de l'équipement (ex: site naturel, site naturel aménagé...)
- Aménités associées (ex: vestiaires...)
- Type d'utilisateurs
- APS praticables
- Pour les équipements aquatiques: mer/lac/rivière
- Equipement inscrit au PDES/PDIPR

## L'accès aux données

### Un site public de requête de la base

→ [www.res.sports.gouv.fr](http://www.res.sports.gouv.fr)



### Les services du ministère chargé des sports

→ <http://res.intranet.jeunesse-sports.gouv.fr/>



### Un téléchargement libre et gratuit

→ [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr)



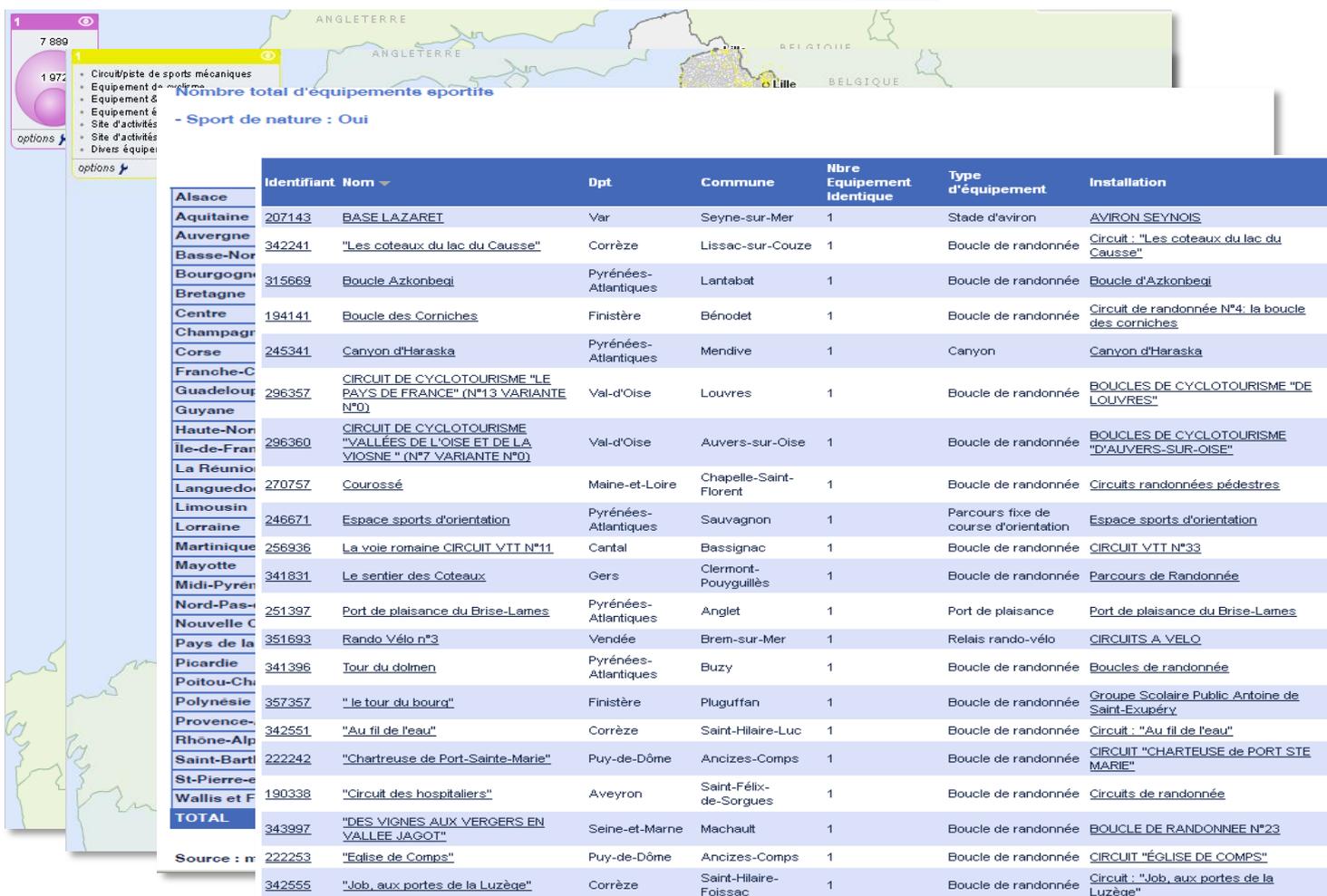
- + Accès public
- + Chaque variable est un filtre de recherche
- + Modes de restitution par liste, par tableau, par graphique et par carte
- Nombre limité de données téléchargeables
- Pas d'accompagnement métier
- Site peu intuitif

- + Modes de restitution par liste, par tableau et par carte
- + Accès à un grand nombre de données à télécharger
- + Accompagnement métier
- Accès restreint

- + Accès à l'ensemble des données diffusables
- Pas d'accompagnement métier
- Pas de modalités de restitution associées

## Illustrations de restitution depuis le site grand public

→ [www.res.sports.gouv.fr](http://www.res.sports.gouv.fr)



7 880  
1 972  
options  
options

Nombre total d'équipements sportifs  
- Sport de nature : Oui

	Identifiant	Nom	Dpt	Commune	Nbre Equipement Identique	Type d'équipement	Installation
<b>Alsace</b>							
<b>Aquitaine</b>	207143	BASE LAZARET	Var	Seyne-sur-Mer	1	Stade d'aviron	AVIRON SEYNOIS
<b>Auvergne</b>	342241	"Les coteaux du lac du Causse"	Corrèze	Lissac-sur-Couze	1	Boucle de randonnée	Circuit : "Les coteaux du lac du Causse"
<b>Basse-Normandie</b>							
<b>Bourgogne</b>	315669	Boucle Azkonbegi	Pyrénées-Atlantiques	Lantabat	1	Boucle de randonnée	Boucle d'Azkonbegi
<b>Bretagne</b>							
<b>Centre</b>	194141	Boucle des Corniches	Finistère	Bénodet	1	Boucle de randonnée	Circuit de randonnée N°4: la boucle des corniches
<b>Champagne</b>							
<b>Corse</b>	245341	Canyon d'Haraska	Pyrénées-Atlantiques	Mendive	1	Canyon	Canyon d'Haraska
<b>Franche-Comté</b>							
<b>Guadeloupe</b>	296357	CIRCUIT DE CYCLOTOURISME "LE PAYS DE FRANCE" (N°3 VARIANTE N°0)	Val-d'Oise	Louvres	1	Boucle de randonnée	BOUCLES DE CYCLOTOURISME "DE LOUVRES"
<b>Guyane</b>							
<b>Haute-Normandie</b>	296360	CIRCUIT DE CYCLOTOURISME "VALLÉES DE L'OISE ET DE LA VIOSNE" (N°7 VARIANTE N°0)	Val-d'Oise	Auvers-sur-Oise	1	Boucle de randonnée	BOUCLES DE CYCLOTOURISME "D'AUVERS-SUR-OISE"
<b>Île-de-France</b>							
<b>La Réunion</b>							
<b>Languedoc-Roussillon</b>	270757	Courossé	Maine-et-Loire	Chapelle-Saint-Florent	1	Boucle de randonnée	Circuits randonnées pédestres
<b>Limousin</b>							
<b>Lorraine</b>	246671	Espace sports d'orientation	Pyrénées-Atlantiques	Sauvagnon	1	Parcours fixe de course d'orientation	Espace sports d'orientation
<b>Martinique</b>	256936	La voie romaine CIRCUIT VTT N°11	Cantal	Bassignac	1	Boucle de randonnée	CIRCUIT VTT N°33
<b>Mayotte</b>	341831	Le sentier des Coteaux	Gers	Clermont-Pouyguillès	1	Boucle de randonnée	Parcours de Randonnée
<b>Midi-Pyrénées</b>							
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	251397	Port de plaisance du Brise-Lames	Pyrénées-Atlantiques	Anglet	1	Port de plaisance	Port de plaisance du Brise-Lames
<b>Nouvelle-Calédonie</b>							
<b>Pays de la Loire</b>	351693	Rando Vélo n°3	Vendée	Brem-sur-Mer	1	Relais rando-vélo	CIRCUITS A VELO
<b>Picardie</b>	341396	Tour du dolmen	Pyrénées-Atlantiques	Buzy	1	Boucle de randonnée	Boucles de randonnée
<b>Poitou-Charentes</b>							
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	357357	"le tour du bourd"	Finistère	Pluguffan	1	Boucle de randonnée	Groupe Scolaire Public Antoine de Saint-Exupéry
<b>Rhône-Alpes</b>	342551	"Au fil de l'eau"	Corrèze	Saint-Hilaire-Luc	1	Boucle de randonnée	Circuit : "Au fil de l'eau"
<b>Saint-Barthélemy</b>	222242	"Chartreuse de Port-Sainte-Marie"	Puy-de-Dôme	Ancizes-Comps	1	Boucle de randonnée	CIRCUIT "CHARTREUSE de PORT STE MARIE"
<b>St-Pierre-et-Miquelon</b>							
<b>Wallis et Futuna</b>	190338	"Circuit des hospitaliers"	Aveyron	Saint-Félix-de-Sorgues	1	Boucle de randonnée	Circuits de randonnée
<b>TOTAL</b>	343997	"DES VIGNES AUX VERGERS EN VALLEE JAGOT"	Seine-et-Marne	Machaut	1	Boucle de randonnée	BOUCLE DE RANDONNEE N°23
<b>Source : n</b>	222253	"Eglise de Comps"	Puy-de-Dôme	Ancizes-Comps	1	Boucle de randonnée	CIRCUIT "ÉGLISE DE COMPS"
	342555	"Job, aux portes de la Luzège"	Corrèze	Saint-Hilaire-Foissac	1	Boucle de randonnée	Circuit : "Job, aux portes de la Luzège"

## Les limites du RES dans le champ des ESI

- Absence des itinéraires
- Complexité à identifier les sites naturels non aménagés
- Absence d'un certain nombre de caractéristiques propres aux ESI: contraintes d'accessibilité, conditions d'usage et conflits potentiels, réglementations pour la protection de la nature...
- Difficulté à prendre en compte les pratiques émergentes et les types d'espaces et de sites associés à ces pratiques
- Difficulté à rendre compte de la demande et de l'usage